

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 23 mai 2023 n°2023-85 est prescrite, du **mercredi 14 juin à 09H00** au **jeudi 13 juillet 2023 à 17H00**, une enquête publique dans le cadre d'une demande d'autorisation faite par Eiffage aménagement pour un projet urbain du site des Batignolles à Nantes (44).

Cette enquête est ouverte à l'Hôtel de Ville de Nantes (siège de l'enquête) ainsi qu'en mairie annexe de Ranzay.

Monsieur Pascal DREAN, ingénieur conseil en organisation, retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête sont déposés en format papier, en mairie annexe de Ranzay (249 route de Saint-Joseph) ainsi qu'à la mairie centrale de la Ville de Nantes (2 rue de l'Hôtel de Ville), où le public peut prendre connaissance sur place aux jours et heures d'ouverture des services au public.

Pendant le temps stricte de l'enquête, le public peut formuler ses observations et propositions :

- sur les registres papiers déposés en mairie annexe Ranzay et à la mairie centrale (Hôtel de Ville)
- par voie postale, à l'attention du commissaire-enquêteur : Monsieur le commissaire-enquêteur, enquête publique relative au projet urbain des Batignolles (Nantes 44) ; Nantes Métropole ; Cellule de gestion (MC) ; 5 rue Vasco de Gama ; 44 000 NANTES.
- sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4688>
- par courrier électronique sur l'adresse mail suivant : enquete-publique-4688@registre-dematerialise.fr

Toutes les observations et propositions sont mises à disposition du public, dans les meilleurs délais, et accessibles depuis le registre dématérialisé.

Le commissaire enquêteur reçoit en personne les observations des intéressés :

Hôtel de Ville – Mairie Centrale – salle A129	Mercredi 14 juin de 09H à 12H
Mairie de Ranzay	Lundi 19 juin 14H à 17H
	Mercredi 28 juin 09H à 12H
	Jeudi 06 juillet 14H à 17H
Hôtel de Ville – Mairie Centrale – salle A129	Jeudi 13 juillet 14H à 17H

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête auprès de la Ville de Nantes, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès réception, les rapports et conclusions de l'enquête sont publiés sur le site internet de la ville de Nantes (<https://metropole.nantes.fr/>) et mis à la disposition du public en mairie annexe Ranzay et à la mairie centrale durant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès d'Eiffage Aménagement 11 place de l'Europe, 78140 Vélizy-Villacoublay.

La (es) décision(s) susceptible(s) d'intervenir à l'issue de la procédure :

- La délivrance ou non du permis d'aménager déposé le 11 janvier 2023